



**Conseil syndical du 10 décembre
2019**

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019	3
Débat d'orientation budgétaire	3
Appel de cotisations 2020	3
Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour l'étude zones humides sur le territoire de 5 communes	4

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019

Monsieur le Président demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019.

Le conseil syndical est amené à en délibérer

PROJET DE DELIBERATION - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019

Le Conseil syndical, après délibération, A **(UNANIMITE, POUR, CONTRE, ABSTENTIONS)**,

Approuve le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019.

Débat d'orientation budgétaire

Le rapport d'orientation budgétaire est joint à cette note. Il détaille les principales réalisations de l'année 2019 et les perspectives pour l'année 2020.

PROJET DE DELIBERATION - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Entendu le rapport d'orientation budgétaire,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Après avoir pris connaissance de ce rapport et à l'issue du débat,

Le Conseil syndical, après délibération, **à (l'unanimité, pour, contre, abstentions)**

Prend acte des orientations budgétaires définies dans le rapport ci-annexé relatif au budget 2019

Appel de cotisations 2020

Chaque établissement public de coopération intercommunale participe au fonctionnement du syndicat mixte par une contribution annuelle calculée selon la répartition suivante : 20% du linéaire de cours d'eau, 45% de la population du périmètre d'adhésion, 35% de la surface de bassin versant.

Par EPCI, les données sont les suivantes :

	Linéaire (ml)	Surface sur le BV (Ha)	Population dans le BV (hab)
ACSO	6 521	950	18 279
CAB	10 311	6 172	2 542
CC de la Plaine d'Estrées	0	1 128	433
CC Oise Picarde	7 319	8 145	4 992
CC du Clermontois	60 177	11 609	28 299
CC du Liancourtois	31 809	3 549	20 440
CC du Plateau Picard	38 729	17 633	14 709
Totaux	154 866	49 185	89 695

L'appel proposé pour 2020 est le suivant :

EPCI à FP	SAGE (2020)	GEMA (2020)	Total
ACSO	4 221.98 €	18 170.55 €	22 392.53 €
CAB	2 764.52 €	11 897.93 €	14 662.45 €
CC de la Plaine d'Estrées	402.89 €	1 733.95 €	2 136.84 €
CC Oise Picarde	3 651.91 €	15 717.06 €	19 368.97 €
CC Clermontois	11 940.98 €	51 391.55 €	63 332.53 €
CC Liancourtois	6 670.85 €	28 709.98 €	35 380.83 €
CC Plateau Picard	9 846.88 €	42 378.97 €	52 225.85 €
TOTAL	39 500 €	170 000 €	

PROJET DE DELIBERATION - COTISATIONS 2020 DES EPCI MEMBRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Sur proposition du Président,

Le Conseil syndical, après délibération, **à (l'unanimité, pour, contre, abstentions)**

Approuve le tableau des cotisations 2020

Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour l'étude zones humides sur le territoire de 5 communes

Au CTEC est inscrit la réalisation d'études sur les zones humides des communes de Breuil le Vert, Breuil le Sec, Bailleval, Rantigny et Liancourt notamment. Lors du dernier conseil, il a été décidé que le SMBVB se porterait maître d'ouvrage de cette étude. Les 5 communes ont également délibéré de leur côté (Liancourt doit le faire le 19 décembre).

Cette étude, d'un montant estimatif de 155 000 € TTC, est susceptible d'être subventionnée à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

PROJET DE DELIBERATION - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DE 5 COMMUNES

Le Conseil syndical, après délibération, **à (l'unanimité, pour, contre, abstentions)**.

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le financement de l'étude sur les zones humides de Breuil le Sec, Breuil le Vert, Bailleval, Rantigny et Liancourt,

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.